

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JANVIER 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs Pierre Étienne CONTESSE, Camille SIMAR, René SCHEIDER, Jean-Paul VIVIEN, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Céline VUAGNOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Olivier DEFAUT, Mesdames Éveline MURGER (pouvoir à René SCHEIDER), Martine BRICOUT.

SECRÉTAIRE : Monsieur Camille SIMAR

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part. A défaut, le compte-rendu du 9 Décembre 2016, est adopté à l'unanimité.

I° - TRAVAUX 2017

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2017, Pierre-Étienne CONTESSE propose divers travaux, dont certains ont déjà été votés lors de précédents conseils, et pour les autres qui seront à inscrire et à voter lors de l'élaboration du budget.

Salle des fêtes : réhabilitation de l'auvent avec toilettes handicapés, pour un montant estimatif hors taxes de 28.521,00 €. Ces travaux bénéficient d'une subvention du Conseil Départemental de 35 % et au titre de la DETR, d'une subvention de 25 %. Les travaux pourront débuter après réception des arrêtés de validation des subventions.

Salle des fêtes : ravalement de la façade et toiture. Des devis ont été sollicités pour le démoussage de la toiture et le nettoyage de la façade et remise en peinture, dans l'objectif d'avoir un ensemble en harmonie avec le pôle scolaire. L'ensemble des travaux ont été chiffrés pour un montant estimatif hors taxes de 6.682,00 €. Ceux-ci sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de « Village Côte d'Or », à hauteur de 50 % plafonné à un montant maximum de travaux hors taxes de 10.000,00 €. Une demande de subvention sera donc adressée au Conseil Départemental. Toutefois, un devis complémentaire sera sollicité pour le nettoyage et la remise en peinture des fenêtres de la salle des fêtes.

Réhabilitation du périscolaire en logement : Suite de la décision par le Conseil Municipal de transformer le périscolaire en logement locatif, Pierre-Étienne CONTESSE présente les devis estimatifs des travaux à réaliser pour un montant total hors taxes, de 15.620,00 €. Le montant de ces travaux, moyennant un loyer mensuel d'environ 350.00 €, pourrait être amorti sur quatre années.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par sept voix pour et une abstention, de valider ces travaux afin de réhabiliter le périscolaire en logement locatif.

Assainissement presbytère : Pierre-Étienne CONTESSE rappelle que dans le cadre de la réhabilitation des installations de l'assainissement non collectif, il avait été décidé de procéder à ces travaux au niveau du presbytère, lesquels bénéficient d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau, d'un montant de 3.000 €. Le devis établi par Jura Assainissement s'établit à un montant hors taxes de 6.700 €.

Pierre-Étienne CONTESSE informe que les locataires du presbytère, demandent une éventuelle minoration de leur loyer. Il propose à cet effet, en contrepartie d'une éventuelle baisse du loyer, de reprendre la grange pour le compte de la Commune, et de proposer une baisse de loyer mensuel de 50.00 €. La grange pourrait servir de lieu de stockage de matériels pour la commune et les associations, un chemin d'accès à celle-ci sera créé.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer aux locataires du presbytère, une minoration de leur loyer mensuel de 50.00 € et en contrepartie, de reprendre possession de la grange.

Voirie :

Pierre-Étienne CONTESSE rappelle qu'une subvention au titre du F.C.D.T. 2014, de 10.700 € avait été accordée, pour procéder à la pose d'enrobé en finition sur le chemin d'accès au pôle scolaire, le chemin au point d'apport volontaire, et le chemin d'accès de l'entrée du lac de chour et longeant le parking. Les travaux devront être réalisés au plus tard au 1^{er} Septembre 2017.

Le devis qui a été établi pour le dossier de demande de subvention, de l'Entreprise NOIROT, s'élève à la somme hors taxes de 26.751 €. De nouveaux devis seront demandés et les travaux seront lancés prochainement.

II° - PERSONNEL COMMUNAL

Pierre-Étienne CONTESSE informe que le contrat à durée déterminée de Madame Lucette VACHET, est arrivé à terme au 31 Décembre 2016. Il rappelle que celui-ci est établi dans le cadre des remplacements pour congés annuels ou maladies de l'ATSEM Mme Christiane BRENOT et de Mme Nicole DECAIX. La rémunération au titre de ce contrat, est donc établie en fonction des heures de travail réellement effectuées par Mme VACHET.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Lucette VACHET pour une durée d'une année à compter du 1^{er} Janvier 2017, sur la base de rémunération à l'échelon 6, indice brut 348, indice majoré 326.

III° SICECO

Jean-Paul VIVIEN fait part d'une offre commerciale de la Société ENGIE, avec une baisse du tarif de l'électricité de 20 % la première année, argumentant leur offre sur le fait qu'il s'agit d'une « énergie verte », indiquant que l'électricité provient d'une source éolienne ou marémotrice. Jean-Paul VIVIEN explique qu'il n'existe pas une énergie plus verte qu'une autre, il s'agit juste d'une question de service après-vente et de tarif. D'autre part, ENGIE n'étant pas propriétaire des réseaux, ils ne sont pas chargés de l'entretien de ceux-ci.

En parallèle, Jean-Paul VIVIEN rappelle que nous avons reçu une proposition du SICECO pour adhérer au regroupement d'achat d'énergie. En effet, dans ce cas, le SICECO lance l'appel d'offres afin de retenir le meilleur fournisseur d'énergie, permettant ainsi d'économiser entre 8 et 10 % sur le tarif. Jean-Paul VIVIEN propose aux élus, d'adhérer au Siceco dans le cadre du regroupement d'achat d'énergie.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour sept voix pour et une abstention, d'adhérer au regroupement d'achat d'énergie, proposé par le Siceco.

IV° POLE SCOLAIRE

Les derniers travaux du pôle scolaire sont en cours d'achèvement (installation et mise en fonctionnement de la chaudière et des extracteurs d'air), ainsi que quelques travaux de finition. La réception du chantier est prévue le Jeudi 2 Février, en présence des entreprises.

Le déménagement dans la classe maternelle-primaire a eu lieu le samedi 14 janvier, et les algecos ont été désinstallés le mardi suivant.

Pour information, une visite du pôle scolaire sera proposée aux parents d'élèves le Vendredi 17 Février à 18 h 00 puis à 19 h 00. A cet effet, les élus sont cordialement invités à y participer.

Le déménagement des classes dans le pôle scolaire, aura lieu pendant les vacances scolaires de février.

La mise en cartons des fournitures scolaires par l'équipe enseignante, se fera sur deux jours : le lundi 20 Février à l'école maternelle, et le mercredi 22 Février à l'école primaire de Tichey. A cet effet, un appel est lancé pour aider à ces travaux, aux personnes qui le souhaitent. Le déménagement de tout le mobilier sera effectué dès le début de la deuxième semaine.

Pour information, l'ouverture de la quatrième classe provisoire, sera prolongée à la rentrée scolaire de septembre 2017.

V° QUESTIONS DIVERSES

Demandes de subventions :

Pierre-Étienne CONTESSE fait part de plusieurs demandes de subventions émanant du Collège de St Aubin, pour le financement d'un voyage scolaire pour un enfant du village et du CFA de la Noue pour deux adolescents, qui sont en apprentissage. Le Maire propose de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

Au vu de ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

Association « Urgence Tibet » :

Un courrier a été reçu de l'Association « Urgence Tibet » pour une demande de soutien financier. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne passer donner suite à cette demande.

Prévention et sécurité :

Magalie SCHOLLAERT informe qu'elle a contacté le Conseil Départemental afin de faire une demande pour des gilets jaunes, pour les collégiens et lycéens du village. La compétence « transports scolaires » étant transférée à la Région, à compter du 1^{er} Septembre 2017, le Conseil Départemental ne dispose plus de matériel et de moyen de communication pour faire de la prévention auprès des collégiens.

Magalie SCHOLLAERT a contacté l'ADATEEP (Association Nationale pour les transports éducatifs de l'Enseignement Public) dont le but est de communiquer auprès des écoles, afin de sensibiliser les enfants sur la sécurité et la prévention routière. Cette Association propose de venir faire une animation un samedi après midi à la salle des fêtes, afin de sensibiliser les adolescents sur la sécurité routière. Le coût de l'intervention est de 50.00 €. Le but de cette rencontre, est d'organiser un dialogue sur la problématique de la sécurité entre l'arrêt de bus et le domicile des collégiens, suivi de la projection d'un film « prudent pas pour accident ». A l'issue de la projection, une nouvelle discussion pourra être lancée sur les sujets évoqués. Des cadeaux seront distribués aux enfants (Bandes dessinées sur la sécurité, réglottes, auto-collants réfléchissants).

Parallèlement, une demande de gilets jaunes a été faite auprès de l'Assurance de la Collectivité, à savoir Groupama.

Don « Drapeau du souvenir Français » :

Pierre-Étienne CONTESSE fait part de deux dons de Messieurs Camille SIMAR et René SCHEIDER, représentant une somme totale de 350.00 € à valoir sur l'achat du drapeau du Souvenir Français. Ces derniers sont remerciés pour les dons effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter les dons ci-dessus pour une somme de 350.00 €. Ce montant sera attribué à l'achat du drapeau du Souvenir Français.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 30.